RÉSUMÉ

1. L'économie japonaise se caractérise par des niveaux élevés de développement, de diversification et de revenus ainsi que par une forte orientation vers le marché. Pendant la période à l'examen (janvier 2020 à octobre 2022), ses politiques macroéconomiques ont continué d'être guidées par une politique monétaire audacieuse fondée sur un assouplissement quantitatif et qualitatif, une politique budgétaire souple et des réformes structurelles. Le taux de croissance du PIB réel est resté modéré la plupart des années et, en 2021, il s'élevait à 1,7%.

2. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a approuvé plusieurs rallonges budgétaires importantes en 2020 et en 2021, ce qui a entraîné une forte hausse du déficit budgétaire global qui est passé à 9,0% du PIB en 2020 et à 7,6% en 2021. Le Japon a le ratio de la dette publique au PIB le plus élevé parmi les pays développés – environ 263% du PIB. Outre la pandémie, le vieillissement de la population a une grande incidence sur la situation budgétaire du pays, qui comptait 125,7 millions d'habitants en 2021. L'économie japonaise rencontre des difficultés considérables en raison du vieillissement et de la diminution de la population: 28% des Japonais ont plus de 65 ans, alors que la moyenne est de 17% dans les pays de l'OCDE.

3. Le taux d'inflation n'a pas dépassé 1% pendant la période à l'examen et il était négatif en 2021. Cependant, depuis lors, à la suite de la hausse des cours internationaux de l'énergie et de la dépréciation du yen, il a augmenté pour atteindre 2,6% en juillet 2022. Les taux d'intérêt sont restés à des niveaux très bas pendant la période à l'examen, ce qui s'explique par les conditions de financement accommodantes actuelles et par la confiance qui se manifeste quant à la capacité du Japon à honorer ses obligations au titre du service de la dette, étant donné qu'il détient un stock important d'avoirs extérieurs. Le gouvernement reconnaît que la hausse des taux d'intérêt au niveau mondial pourrait exercer une pression croissante sur le budget et nuire à la crédibilité de la gestion budgétaire du pays.

4. Le Japon maintient un régime de libre flottement du taux de change. La Banque du Japon peut intervenir uniquement en tant qu'agent du Ministère des finances sur le marché des changes. Le taux de change effectif réel du pays n'a cessé de s'apprécier entre 2017 et 2020, mais il se déprécie depuis 2021. Au 20 octobre 2022, le taux de change s'établissait à près de 150 yens pour 1 dollar EU, soit son niveau le plus faible depuis 1998. La dépréciation récente du yen s'explique principalement par la divergence croissante entre les politiques monétaires du Japon et des États-Unis, et par le fait que l'on s'attend de plus en plus à ce que l'écart des taux d'intérêt des deux pays se creuse. En septembre 2022, la Banque du Japon est intervenue pour la première fois depuis 2011, afin de ralentir la dépréciation.

5. Afin de remédier à ses difficultés démographiques, le Japon a engagé ces dernières années diverses réformes visant à augmenter l'offre de main-d'œuvre, la productivité et les salaires. Ces réformes du marché du travail ont permis d'augmenter l'emploi, ce qui a largement compensé les effets du vieillissement sur l'effectif de la population active. Une réforme du régime de retraite menée en 2021 a élargi la portée du régime en y intégrant davantage de travailleurs à temps partiel. D'autres réformes structurelles visent à accroître la productivité du Japon, notamment en accélérant la numérisation, en développant l'investissement et en augmentant les dépenses de R&D.

6. Pendant la période considérée, la balance des paiements japonaise a affiché un compte courant excédentaire, marqué toutefois par une tendance à la baisse; exprimé en pourcentage du PIB, l'excédent est tombé de 4,1% en 2017 à 2,9% en 2021. Le fort excédent du solde des revenus primaires du Japon a été pour beaucoup dans ce résultat. L'excédent du commerce des marchandises a diminué au cours de la période à l'examen, tandis que le déficit de la balance des services s'est creusé. Les réserves totales, à l'exclusion de l'or, s'élevaient à environ 1 360 milliards d'USD en 2021.

7. Les exportations et les importations de marchandises ont augmenté vigoureusement en 2017 et en 2018 mais ont diminué en 2019 et en 2020 en raison de la pandémie, avant de se redresser fortement en 2021 et de dépasser les niveaux antérieurs à la pandémie. La valeur combinée des exportations et des importations de marchandises a dépassé 30% du PIB en 2021, pour la première fois depuis 2014. Le commerce des marchandises du Japon reste dominé par les produits manufacturés, qui représentent plus de 85% des exportations et environ 60% des importations. Les produits agricoles représentent entre 11% et 12% des importations et moins de 2% des

exportations. Les produits des industries extractives représentent moins de 5% des exportations mais jusqu'à 30% des importations, ce qui tient en grande partie à l'importance des importations de pétrole. Les exportations et importations de services du Japon n'ont cessé d'augmenter entre 2017 et 2019, mais elles ont fortement chuté en 2020 sous l'effet de la pandémie mondiale avant de se redresser légèrement en 2021. Le déficit du commerce des services japonais s'est creusé, passant de 0,1% du PIB en 2017 à 0,8% en 2021.

8. La Chine a conservé sa position de principale destination des exportations de marchandises japonaises depuis 2018, sa part représentant près de 22% des exportations en 2021, devant les États-Unis et l'Union européenne, par ordre d'importance. Elle fournit près d'un quart des marchandises importées la plupart des années examinées, suivie par l'Union européenne et les États-Unis, respectivement.

9. Le Japon demeure l'une des principales sources mondiales d'investissement étranger. Le stock d'investissements japonais à l'étranger a considérablement augmenté entre 2017 et 2021, année où il a atteint près de 2 000 milliards d'USD. Entre 2017 et 2020, le stock d'IED entrant est passé de 257 milliards d'USD à un peu moins de 389 milliards d'USD, puis il est tombé à 352 milliards d'USD en 2021. Les États-Unis restent le principal pays d'origine des investissements étrangers au Japon et la principale destination des investissements japonais à l'étranger.

10. Le programme global de politique économique du Japon est axé sur une croissance durable et inclusive; le gouvernement actuel place davantage l'accent sur la répartition des revenus. Dans ses objectifs de politique générale, le pays accorde aussi beaucoup d'importance aux questions de sécurité nationale et économique. La nouvelle Loi de promotion de la sécurité nationale par la mise en œuvre intégrée de mesures économiques, adoptée en mai 2022, établit un cadre pour assurer la stabilité de l'approvisionnement en produits clés et services d'infrastructure essentiels, améliorer le développement des technologies de pointe essentielles et empêcher la divulgation d'inventions susceptibles de nuire à la sécurité nationale, au moyen de procédures de brevets.

11. En octobre 2020, le Japon a annoncé qu'il prévoyait de parvenir à des émissions nettes nulles de gaz à effet de serre d'ici à 2050. De plus, en avril 2021, il a annoncé qu'il avait pour objectif de réduire les émissions de 46% par rapport à leur niveau de 2013, d'ici à 2030. Dans cette optique, une stratégie à long terme dans le cadre de l'Accord de Paris a été élaborée en 2019 et révisée en 2021 pour promouvoir les innovations et la finance vertes, de même qu'une stratégie d'innovation en matière d'environnement en 2020, prévoyant des plans d'action dans chaque domaine technologique. En 2020 également, une nouvelle Stratégie de croissance verte a été publiée.

12. Le Japon accorde au moins le traitement NPF à tous les Membres de l'OMC, à l'exception de la Fédération de Russie et de quelques autres pays et territoires. Le traitement NPF en faveur de la Fédération de Russie a été suspendu le 21 avril 2022 après le début de la guerre en Ukraine. Le Japon est signataire de l'Accord de 1979 relatif au commerce des aéronefs civils et il est partie à l'Accord plurilatéral sur les marchés publics. Il est aussi signataire de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) et il a participé aux négociations relatives à son élargissement. Les autorités indiquent que l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche est en cours de ratification. Le Japon participe aux initiatives liées aux Déclarations conjointes sur le commerce électronique, la facilitation de l'investissement pour le développement, l'établissement d'un groupe de travail informel de l'OMC pour les MPME et la réglementation intérieure dans le domaine des services. Il a également soutenu la Déclaration conjointe de Buenos Aires sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes. Depuis janvier 2020, il a participé à deux nouvelles procédures de règlement des différends à l'OMC en tant que plaignant et à une en qualité de défendeur. Il a régulièrement présenté ses notifications à l'OMC.

13. L'augmentation du commerce et de la croissance grâce aux partenariats économiques reste un axe central de la stratégie économique globale du Japon. En particulier, le pays juge essentiel pour sa propre croissance économique de s'appuyer sur la croissance de la région Asie-Pacifique et sur ses grands marchés en créant un réseau mondial de partenariats économiques. Le principal fait nouveau intervenu pendant la période à l'examen a été l'entrée en vigueur de l'Accord avec le Royaume-Uni et de l'Accord de partenariat économique régional global. Le Japon compte 19 ALE auxquels participent 23 partenaires commerciaux (en comptant l'UE comme un seul).

14. Le Japon accorde un traitement tarifaire préférentiel à 131 pays en développement en vertu de son schéma de préférences (SGP). Le schéma SGP est révisé tous les 10 ans; sa dernière révision, qui l'a prorogé jusqu'en 2031, a eu lieu en mars 2021. Les importations effectuées dans le cadre du schéma SGP du Japon ont fortement chuté au cours des dernières années, notamment en raison du retrait de la liste d'anciens bénéficiaires importants. En 2020 et 2021, le Bangladesh, le Cambodge et le Myanmar étaient les principaux bénéficiaires.

15. La Loi sur les changes et le commerce extérieur (Loi FEFTA) et ses règlements d'application restent les principaux instruments juridiques régissant l'investissement étranger au Japon. Le cadre de l'IED est libéral et ne compte que quelques restrictions sectorielles (par exemple la diffusion, les radiocommunications et les télécommunications), mais une obligation de vérification s'applique à l'investissement étranger. Une notification préalable est requise dans les secteurs industriels ayant à voir avec la sécurité nationale ou l'ordre public, ou dans d'autres secteurs spécifiquement désignés. Une modification à la Loi FEFTA, qui est entrée en vigueur en 2020, a abaissé le seuil prévu pour la vérification de 10% des actions de la société à 1%. La version modifiée de la Loi a aussi introduit différentes exemptions de l'obligation de notification préalable pour les achats de stocks. Une exemption de l'obligation d'enregistrement d'une notification préalable peut être accordée aux établissements financiers étrangers et aux investisseurs généraux accrédités, y compris les fonds souverains.

16. Au cours de la période considérée, aucun changement n'a été apporté aux autorités chargées de toutes les questions douanières, y compris en ce qui concerne l'élaboration des politiques et l'administration et l'application de la législation douanière; aucune modification n'a été apportée aux prescriptions en matière d'enregistrement pour les importateurs, ni aux documents nécessaires pour le dédouanement. En juin 2020, un Plan 2020 pour des douanes intelligentes a été publié en vue de promouvoir la numérisation des procédures douanières et l'automatisation de l'inspection douanière. En 2021, la Loi douanière a été modifiée pour simplifier les procédures et assouplir les prescriptions relatives à l'archivage des registres et documents relatifs aux droits de douane; elle prévoit ainsi des enregistrements électromagnétiques et permet aux importateurs de payer les droits de douane par carte de crédit.

17. La structure des droits NPF appliqués du Japon reste complexe. Avec 272 taux de droit au total, il existe 136 taux *ad valorem* différents, 75 taux spécifiques différents, 29 taux alternatifs différents et 24 taux composites différents, ainsi que d'autres types de droits (4 droits différentiels et 4 droits mobiles). Au cours de l'exercice 2022, la moyenne simple globale des taux NPF appliqués du Japon est de 6,3% (comme pour l'exercice 2019); la moyenne simple des taux NPF appliqués visant les produits agricoles (définition de l'OMC) est de 18,0% (17,9% pour l'exercice 2019), contre 3,4% pour les produits non agricoles (3,5% pour l'exercice 2019). Les taux sont *ad valorem* pour 92,7% de l'ensemble des lignes tarifaires (y compris les lignes en franchise de droits, qui représentent 40,9% de l'ensemble). Les 7,3% restants (689 lignes) sont des taux non *ad valorem*. Les 100 droits les plus élevés sont assortis de taux non *ad valorem*. Le Japon a consolidé 98,0% de ses lignes tarifaires; l'écart global entre la moyenne simple des taux NPF appliqués et celle des taux consolidés est d'environ 0,1 point de pourcentage. Le pourcentage des lignes en franchise de droits au titre des ACR était environ deux fois plus élevé que celui des lignes visées par droits NPF. Au cours de l'exercice 2021, les droits de douane se sont élevés à 1,2% des recettes fiscales du gouvernement central.

18. En 2022, le Japon a interdit l'importation de certaines marchandises en provenance de la Fédération de Russie (par exemple les machines, les boissons alcooliques et le bois). Aucune question n'a été soulevée par les Membres au sujet du régime japonais de licences d'importation dans le cadre du Comité des licences d'importation de l'OMC pendant la période à l'examen.

19. Le Japon a rarement recours à des mesures correctives commerciales. Il applique huit mesures antidumping, visant deux partenaires commerciaux. Il n'a appliqué aucune mesure de sauvegarde ou mesure compensatoire pendant la période à l'examen, et il n'a pas non plus ouvert d'enquête dans ces domaines.

20. Le Japon ne perçoit aucune taxe à l'exportation et n'applique aucun contingent d'exportation ni programme de subvention des exportations. En avril 2021, il a prorogé jusqu'en 2023 la prohibition visant toutes les exportations à destination (et toutes les importations en provenance) de la République populaire démocratique de Corée. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, en 2022, il a imposé des mesures de prohibition à l'exportation à l'égard de la Fédération de Russie et du Bélarus.

21. Un soutien interne pour la production et le commerce est apporté aux entreprises étrangères et nationales sous la forme de dons, d'incitations fiscales et de programmes de prêts. L'objectif est d'encourager les hausses de salaire, les dépenses d'équipement et la recherche-développement, ainsi que de soutenir les PME et les secteurs de l'agriculture et de la pêche. En juin 2021, le Japon a notifié au Comité des subventions et des mesures compensatoires de l'OMC une liste de 53 programmes de subventions spécifiques, qui comprend des programmes anciens et récents aux objectifs varié visant principalement à soutenir l'industrie, la finance et l'agriculture, et à renforcer et à stimuler l'économie nationale.

22. Pendant la période à l'examen, le Japon a pris des mesures réglementaires dans le domaine de la sécurité des véhicules et de la protection de l'environnement; en outre, quelques modifications ont été apportées à certaines lois et certains règlements régissant les prescriptions en matière d'étiquetage concernant, entre autres, les produits alimentaires, les produits génétiquement modifiés, les articles ménagers et le tabac. La Loi sur l'hygiène des produits alimentaires, modifiée en 2018, est entrée en vigueur partiellement en juin 2020, puis pleinement en juin 2021, entre autres choses pour accroître les contrôles de l'hygiène. Au cours de la période considérée, certains éléments de la Loi sur le contrôle des produits chimiques pour l'agriculture, modifiés en 2018 pour rendre plus sûre l'utilisation des pesticides, sont entrés en vigueur. Le Japon a présenté des notifications ordinaires OTC et SPS (y compris quelques addendum); au sein des comités OTC ou SPS, aucune préoccupation commerciale spécifique n'a été soulevée par les Membres au sujet des mesures OTC ou SPS maintenues ou prévues par le Japon.

23. Au cours de la période considérée, des modifications apportées à la Loi sur l'interdiction des monopoles privés et le maintien d'une concurrence loyale (Loi AMA), qui a introduit un nouveau système de clémence, sont entrées en vigueur en plusieurs étapes. En réponse à la pandémie de COVID-19, la Commission des pratiques commerciales loyales (JFTC) a pris un certain nombre de mesures relatives à la politique de la concurrence; par exemple, en 2020, elle a publié un communiqué de presse indiquant que la coordination nécessaire et temporaire entre les concurrents pour assurer la fourniture et la distribution de biens et services connexes n'était pas contraire à la Loi AMA. En juin 2021, le Code révisé de gouvernance d'entreprise, mis en œuvre par la Bourse de Tokyo, est entré en vigueur; il oblige certaines entreprises cotées à fournir une explication en cas de non-respect d'un des principes du Code.

24. Au cours de la période considérée, le Japon a notifié une liste de quatre entreprises commerciales d'État toujours en activité. La participation de l'État couvre toujours quelques secteurs d'activités, y compris le tabac en feuilles, le riz, le blé, l'orge, l'énergie, les services financiers, les télécommunications, les aéroports internationaux et les chemins de fer.

25. Le Japon est partie à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics. Au cours de la période considérée, les lois fondamentales relatives aux marchés publics sont demeurées inchangées. Le Japon promeut les marchés publics verts et la participation des PME au marché. Le principe de non-discrimination est appliqué dans l'ensemble des activités de passation des marchés publics, la part d'entreprises étrangères dans les marchés publics demeure faible. En réponse à l'épidémie de COVID-19, le Japon a adopté plusieurs politiques relatives aux marchés publics afin de ménager une certaine flexibilité concernant le processus de passation de marchés, y compris la modification des délais de livraison et des montants des marchés, le décaissement rapide en faveur des entrepreneurs et une révision du prix de référence pour les appels d'offres à venir.

26. La propriété intellectuelle (PI) continue de revêtir une importance considérable pour l'économie japonaise. L'Office japonais des brevets a décelé un lien étroit entre la possession de brevets et les bénéfices d'exploitation sur les ventes des PME, qui représentent 99,7% des entreprises du Japon. Bien que les revenus liés à la PI, tels qu'ils apparaissent dans les statistiques de la balance des paiements, aient chuté avec l'émergence de la pandémie de COVID-19 en 2020, ils sont remontés en 2021, dépassant 5 200 milliards de JPY. Pendant la période considérée, le Japon a modifié la Loi fondamentale sur la science, la technologie et l'innovation pour ajouter l'"innovation" en tant que pilier essentiel. Le sixième Plan fondamental, promulgué au titre de la Loi, vise entre autres choses à porter les investissements publics dans la R&D à environ 30 000 milliards de JPY et l'investissement public-privé dans la R&D à 120 000 milliards de JPY.

27. Le Japon affiche un important déficit du commerce des produits agricoles, ses importations ayant atteint 74,8 milliards d'USD et ses exportations 9,2 milliards d'USD en 2021. Les principales évolutions de la politique pendant la période considérée ont été la révision du Plan fondamental pour

l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales en 2020, l'adoption de la Stratégie de promotion de l'exportation de produits agricoles, forestiers, halieutiques et alimentaires en 2020, et sa révision en 2022, et l'entrée en vigueur de la Loi sur la facilitation de l'exportation de produits agricoles, forestiers, halieutiques et alimentaires en 2020, et sa révision en 2022. Selon l'OCDE, le Japon a progressivement réduit son soutien à l'agriculture au cours des 10 dernières années, mais le niveau du soutien s'est stabilisé plus récemment. La moyenne simple des taux de droits NPF pour les produits agricoles (18,0%) est plus élevée que pour les produits non agricoles (3,4%). Le Japon applique 20 contingents tarifaires visant 112 lignes tarifaires au niveau des positions à 6 chiffres du SH. Les taux d'utilisation allaient de 6,4% à 100%. Pendant la période considérée, le Japon a appliqué plusieurs fois la clause de sauvegarde spéciale (SGS) pour l'agriculture fondée soit sur le volume, soit sur les prix aux importations hors contingent de divers produits.

28. La dernière stratégie globale du Japon sur la pêche est définie dans la révision du Plan fondamental pour la pêche publiée le 25 mars 2022; le plan révisé vise également à atteindre un ensemble d'objectifs d'autosuffisance d'ici à 2032. Pendant l'exercice 2022, la moyenne des taux de droits NPF appliqués pour les 546 lignes (528 pour l'exercice 2019) (au niveau des positions à 9 chiffres du SH) concernant les poissons et produits de la pêche était de 6,2% (6,1% pour l'exercice 2019) et la fourchette se situait entre zéro et 15% (comme pour l'exercice 2019). La structure des programmes japonais de subventions à la pêche n'a pratiquement pas changé. Le 4 juin 2021, le Japon a adopté un Protocole portant modification de la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique. Il s'est retiré de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée le 31 octobre 2020.

29. Les industries extractives représentent une très faible part de l'économie japonaise: 0,1% du PIB et 0,03% de l'emploi en 2020. La principale évolution de politique intervenue dans le secteur de l'énergie pendant la période considérée a été l'adoption, en octobre 2021, du sixième Plan énergétique stratégique (SEP), qui a remplacé celui de 2018. Les principaux objectifs du SEP de 2021 consistent à orienter la politique énergétique en vue d'atteindre la "Carboneutralité à l'horizon 2050" annoncée en octobre 2020, ainsi que les nouveaux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre annoncés en avril 2021 (pour diminuer les émissions de 46%). En janvier 2022, le gouvernement a mis en place une subvention d'urgence pour atténuer l'impact d'une forte hausse du prix du pétrole. En avril 2022, la Loi sur les mesures spéciales concernant la promotion de l'utilisation d'électricité renouvelable qui a introduit un système de prime de rachat, est entrée en vigueur.

30. En 2021, les produits manufacturés représentaient environ 85,6% des exportations totales de marchandises du Japon et 57,9% des importations en valeur. Bien que la teneur en importations des exportations varie selon les industries manufacturières, elle reste plus élevée pour certains des principaux produits d'exportations, ce qui illustre le rôle que les importations ont joué pour les exportations au Japon et le degré d'intégration de ces industries dans la chaîne de valeur mondiale. La moyenne des droits NPF appliqués visant les produits manufacturés (chapitres 25 à 97 du SH) est restée inchangée à 3,3% au cours de l'exercice 2022. Le Japon a continué d'appliquer des contingents tarifaires à 62 produits manufacturés (au niveau des positions à 9 chiffres du SH), y compris les peaux et cuirs, la soie et les chaussures. Au cours de l'exercice 2020, le METI a lancé un programme de subventions visant à aider les entreprises manufacturières à investir dans le pays pour créer des bases de production de produits et de matériaux essentiels. Afin de garantir la stabilité de la production nationale de semi-conducteurs au Japon et d'encourager les investissements dans ce domaine, le 1er mars 2022, le gouvernement a mis en œuvre un nouvel instrument juridique permettant d'accorder des subventions aux fabricants de puces de pointe sous certaines conditions.

31. Le secteur japonais des services financiers est relativement ouvert et a relativement bien résisté au choc de la pandémie. Aucun service bancaire n'est réservé aux fournisseurs nationaux. Aucune modification réglementaire n'a été apportée aux procédures et aux prescriptions en matière de licences pour les banques pendant la période considérée. Une nouvelle réglementation pour les monnaies virtuelles est entrée en vigueur en mai 2020. Dans une modification de la Loi sur le commerce des services d'assurance adoptée en mars 2022, le gouvernement a annoncé qu'il prolongerait de cinq ans son soutien financier à la Société japonaise de protection des souscripteurs d'une police d'assurance-vie, jusqu'à la fin de 2027.

32. Le régime réglementaire concernant les télécommunications n'a pas connu de modification majeure au cours de la période considérée. L'Agence du numérique, nouvellement créée, est chargée d'élaborer un programme prioritaire pour la création d'une société numérique. En ce qui concerne

les services de télécommunication, l'Agence vise à promouvoir l'évolution des infrastructures informatiques, à soutenir la recherche et le développement de technologies nécessaires à une société numérique et à améliorer la formation des ressources humaines numériques. La Loi sur la protection des informations personnelles a été modifiée en juin 2020 et la nouvelle version est entrée en vigueur en avril 2022.

33. S'agissant des services de transport maritime, en 2020, le Japon a prorogé jusqu'à la fin de l'exercice 2022 le "système de déductions renouvelables", qui prévoit l'imposition différée des bénéfices résultant de la vente de navires anciens remplacés par des navires neufs et respectueux de l'environnement. Il a également prorogé l'application du taux réduit du droit d'enregistrement et de licence jusqu'à la fin de l'exercice 2023, en vue d'accroître le nombre de navires étrangers battant pavillon japonais.

34. Les modifications apportées à la Loi sur l'aéronautique civile en 2020 ont établi un nouveau système d'enregistrement des aéronefs sans pilote (drones) en vue de garantir la sécurité des vols de drones. La modification apportée en 2022 à la Loi sur les aéroports prévoit que les gestionnaires d'aéroports doivent établir des plans de promotion de la décarbonation des aéroports et les faire autoriser par le Ministre de l'aménagement du territoire, des infrastructures, des transports et du tourisme. Au cours de la période considérée, le Japon a mis en œuvre plusieurs mesures pour soutenir le secteur de l'aviation, compte tenu notamment de l'impact de la pandémie de COVID-19. Il a conclu des accords bilatéraux de transport aérien avec 60 partenaires commerciaux; il a actuellement des accords "ciel ouvert" avec 36 partenaires commerciaux.